



Date de dépôt : 8 novembre 2022

Rapport

de la commission de l'enseignement supérieur chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion de Jean Romain, Nathalie Fontanet, Yvan Zweifel, Jacques Béné, Murat-Julian Alder, Bertrand Buchs, Raymond Wicky, Georges Vuillod, Francisco Valentin, Bernhard Riedweg, Jean-Marie Voumard, Sandra Golay, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Pascal Spuhler, Jean-François Girardet, Henry Rappaz, Florian Gander, Gabriel Barrillier, Guy Mettan, Christian Flury, Philippe Morel, Michel Ducret, Stéphane Florey, Christo Ivanov, Daniel Zaugg, Christina Meissner en faveur d'une formation des maîtres crédible à Genève

Rapport de Daniel Sormanni (page 2)

Rapport de Daniel Sormanni

La commission de l'enseignement supérieur a siégé le 17 décembre 2020.

Assistent :

- *M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat ;*
- *M^{me} Lucile Stahl Monnier, directrice adjointe ;*
- *M^{me} Ivana Vrbica, directrice de l'unité des hautes écoles ;*
- *M^{me} Céline Merad-Malinverni, directrice des ressources humaines.*

Qu'elles soient toutes ici remerciées de leur précieuse contribution.

Suite au renvoi en commission par le Grand Conseil pour prendre connaissance du rapport Ecoplan

Lecture du rapport : M^{me} Céline Merad-Malinverni, directrice des ressources humaines du DIP.

Le président explique qu'il ne voulait pas discuter en plénière des 44 pages de cette réponse. La motion a été déposée en 2015. Un premier rapport n'avait pas été accepté, car la commission voulait une analyse externe dont voici la réponse qui sera lue et commentée par M^{me} Merad-Malinverni.

M^{me} Merad-Malinverni rappelle que la commission avait souhaité mandater une société externe. Ce qui a été fait via la société Ecoplan basée à Berne. La société a fait une analyse comparative de l'enseignement genevois, les enseignants primaires sont aussi touchés, pour connaître si des mesures particulières devaient être prises. Ecoplan a travaillé sur une analyse comparative des formations IUFE, BEJUNE et HEP-Vaud pour connaître les améliorations possibles. Ce qui a été mis en évidence ce sont les particularités genevoises liées à l'offre de formation en quatre ans à l'UNIGE. Pour le cycle secondaire, la combinaison de formation secondaire I et II avec des stages en responsabilité a été mise en avant. Il est compliqué de comparer des systèmes qui ne sont pas similaires. Cependant, le coût de la formation à Genève est similaire aux autres cantons, en tenant compte de la subvention fédérale qui réduit les coûts. En matière d'efficience, le modèle genevois est satisfaisant. Ecoplan a émis des recommandations pour améliorer le dispositif de formation qui relèvent particulièrement de la question des stages au secondaire. Suivant des analyses, des améliorations ont déjà été effectuées. D'une manière générale, Ecoplan estime qu'il est plus adéquat de continuer les améliorations, mais qu'un changement de système n'est pas pertinent. Donc, fermer l'IUFE

et changer fondamentalement le système n'est pas nécessaire. Il y a des régulations qui peuvent continuer à être faites.

Le président remarque qu'en effet, l'accent est souvent mis sur les coûts et sur la subvention fédérale attribuée à l'université qui ne le serait pas dans le cadre d'une HEP. Mais les coûts induits qu'un étudiant genevois engendre en allant dans un autre canton ne sont pas pris en compte. Le rapport ne tient pas compte de tout. Mais, au niveau des coûts, il veut bien prendre acte de ce qui a été dit.

Un député PDC est content de savoir que ce rapport existe après ces multiples discussions. Pour sa part, il ressent une frustration, dans le sens qu'un grand accent a été mis sur l'efficacité (rapport coûts-efficacité). Mais il manque une analyse pour savoir si la qualité de l'enseignement genevois est supérieure grâce à l'année supplémentaire de formation. Plus de comparaisons qualitatives étaient attendues, même si les comparaisons ne sont pas simples. Il y a une contradiction, car le rapport montre qu'il serait bien que l'institut soit pris en tant que tel pour ne pas être noyé dans la masse de l'université. Il est donc paradoxal de demander un institut autonome, mais, pour des raisons économiques, reconstruire un institut serait trop cher, donc tout est laissé tel quel. Il remarque que Swissuniversities pensait à une remastérisation de cette formation et que le recteur des HEP suisses était pour étendre les quatre ans à la Suisse romande. Il est donc dommage que, dans les conclusions, la proposition de regrouper cette formation dans le cadre de la HES-SO pour avoir une formation centralisée au niveau de la Suisse romande ait été écartée. D'ailleurs, quasiment tous les cantons auditionnés avaient été intéressés à instaurer quatre ans d'études.

M^{me} Merad-Malinverni ajoute que c'est un rapport indépendant qui représente la vision de la société mandatée qui s'est concentrée sur les coûts comme le proposait la motion. Les auteurs sont partis du postulat que la formation en quatre ans à Genève n'était pas plus chère et que qualitativement elle répondait aux attentes. Les autres cantons réfléchissent aux moyens qu'ils vont employer pour compléter leurs formations, mais cela est encore en cours. Il y a un accord confirmé sur la position de Swissuniversities qui dit que la formation sur trois ans n'est pas suffisante.

Le président précise que la motion ne demande pas de chiffrer les coûts, mais mettait l'accent sur l'efficacité.

Un député MCG trouve que les étudiants à Genève sont pénalisés, car la maturité dure un an de plus et la formation d'enseignant aussi, ce qui décale le tout de deux ans par rapport aux autres cantons. Ainsi, il n'y a pas de pied d'égalité entre les cantons romands. Même si un tel système ne se met pas en

place rapidement. Il relève qu'il y a du travail à fournir dans la formation des enseignants.

Un député socialiste explique que sa question rejoint ses préopinants. Ce rapport donne des réponses mais pas suffisamment. Ce n'est pas à travers les coûts que le système doit être évalué mais à travers la qualité. La HEP-Vaud a un plus grand rayonnement par rapport à son offre de collaboration. Il y a aussi un problème d'équivalence, car souvent les gens sont déjà très qualifiés et le passage par l'IUFE est très long. Il serait donc peut-être bien d'admettre plus d'équivalences pour rendre l'enseignement secondaire plus attractif.

M^{me} Merad-Malinverni explique que les formations des différents cantons sont reconnues par Genève. Il y a aussi la possibilité d'obtenir des validations d'acquis à l'université jusqu'à 50%. Ce qui a été écrit dans le rapport c'est que les décisions de ce type sont des questions globales qui dépendent de la structure juridique de l'institut. L'IUFE est un secteur au sein de l'université, mais il a la volonté d'avoir une formation qualitative. Ce qui est souligné, c'est le fait que le passage d'un système à un autre n'est pas rentable.

Le président précise que l'argent n'est pas intéressant, mais il aimerait mettre l'accent sur la pratique. Malgré cela, le rapport ne le rassure pas sur ce point-là, car il y a toujours un problème. Il faut changer cela pour ne pas donner des miettes aux stagiaires. Il faut donc changer l'axe, pour le mettre sur la pratique.

Une députée socialiste aimerait savoir pourquoi le système des stages non rémunérés a été mis en place.

M^{me} Merad-Malinverni explique qu'il y a la possibilité de faire un stage en responsabilité ou en accompagnement. En 2020, les postes demandés par le DIP n'ont pas été votés et donc, pour répondre aux besoins de formation, les places de stage ont été attribuées, même si certaines ne sont pas rémunérées.

Discussion interne

Le président aimerait savoir si la commission prend acte ou pas.

Un député EAG remarque qu'il avait soutenu le renvoi en plénière. Il est clair que le rapport parfait n'existe pas. La question de la formation reste importante et les choses évoluent. Il suggère de prendre acte de ce rapport. Il se demande aussi quel a été le coût de l'étude.

Le président ne connaît pas les coûts et partage l'avis du député EAG.

Un député MCG explique que la commission n'a pas vraiment le choix et qu'elle doit prendre acte.

Un député PDC remarque que prendre acte revient à signaler que la commission a lu le rapport et n'engage à rien d'autre. Il est pour prendre acte.

Le président rappelle que, tant que la commission ne prend pas acte, le département ne peut pas avancer. Si la commission prend acte, alors cette motion disparaîtra.

Un député socialiste explique que prendre acte n'épuise pas le débat mais le stimule.

Le président résume donc qu'il y aura un rapport soumis à la plénière si le rapport est accepté. Il met aux voix l'acceptation de ce rapport :

Oui :	15 (4 PLR, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 MCG, 1 UDC, 1 EAG)
Non :	—
Abstentions :	—

Il est pris acte du rapport à l'unanimité.

Le président considère donc que la commission a pris connaissance du rapport et que les doutes seront formulés dans le rapport, le M 2305-C.

La commission constate que c'est un rapport indépendant qui représente la vision de la société mandatée qui s'est concentrée sur les coûts, alors que la motion ne demandait pas de chiffrer les coûts mais mettait l'accent sur l'efficacité.

Les auteurs sont partis du postulat que la formation en quatre ans à Genève n'était pas plus chère et que qualitativement elle répondait aux attentes. Les autres cantons réfléchissent aux moyens qu'ils vont employer pour compléter leurs formations, mais cela est encore en cours. Il y a un accord confirmé sur la position de Swissuniversities qui dit que la formation sur trois ans n'est pas suffisante.

En conséquence, la commission a pris acte de ce rapport qui ne correspond pas vraiment à ses attentes d'engager une étude fouillée sur les alternatives à cet institut universitaire (HEP ou autre).